



Déclaration DU 25 JUIN 2026

(3236)

BRANCHE
Industries et services nautiques

Nous avons bien reçu la convocation à la CPPNI du 25 juin 2026 ainsi que votre proposition d'augmentation des minima de branche.

Concernant la tenue de la CPPNI :

Je ne peux que constater qu'une nouvelle fois, vous ne respectez pas les dispositions de notre Convention collective. En effet, vous prétendez les respecter en maintenant trois réunions en présentiel par an. Or, dans la CCN, il n'est aucunement stipulé la tenue de réunion en distanciel, mais bien l'organisation des CPPNI au siège de la FIN ou, à titre exceptionnel, en province.

Nous réaffirmons donc notre opposition à la tenue des CPPNI en visioconférence, modalité qui n'est nullement inscrite dans la Convention collective. Cela est d'autant moins acceptable lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi important que la négociation des salaires minima de branche.

De plus, comme vous le savez, pour bénéficier de tarifs SNCF corrects et de chambres d'hôtel disponibles, nous devons nous y prendre plusieurs semaines à l'avance. Le fait de nous informer seulement six jours à l'avance du changement de format de la réunion, passant du présentiel au distanciel, engendre des frais d'annulation. Je vous demande donc en conséquence de prendre en charge les frais engagés du fait de cette modification de dernière minute, frais qui demeureront néanmoins peu conséquents.

Concernant votre proposition :

Vous ne faites que respecter le minimum légal, à savoir ne pas avoir de coefficient en dessous du SMIC.

Votre proposition constitue un manque de respect flagrant pour l'ensemble des producteurs et productrices de richesses que sont les travailleurs et travailleuses des entreprises des industries et services nautiques.

En effet, il s'agira d'une nouvelle année au cours de laquelle les salariés subiront une perte de leur pouvoir de vivre, voire de leur pouvoir de survivre, tant les salaires sont bas.

Vous ne proposez même pas une évolution des salaires en rapport avec l'inflation qui, je le rappelle, s'établit à 2,40 % en juin 2026.

Votre proposition, indécente pour l'ensemble des salariés, tasse la grille des salaires vers le bas et entraîne dans sa chute les techniciens, agents de maîtrise et les cadres, dans le seul but de pouvoir faire entrer un maximum de salariés de ces catégories dans la réduction générale des cotisations sociales afin de toucher des aides de l'État.

Votre proposition est d'autant plus irrespectueuse que vous ne prenez pas en compte l'investissement des salariés qui subissent depuis plusieurs mois, pour ne pas dire des années pour certains, le chômage partiel et ce avec l'objectif de maintenir leur emploi du fait de la situation de leur entreprise.

Votre mépris pour les travailleurs et les travailleuses, va jusqu'à ne pas respecter le « dialogue social » au sein de la branche, en ne tenant pas compte des propositions et remarques de la FNIC CGT, comme par les autres organisations syndicales, qui ont été formulées lors de la CPPNI du 12 mars 2026.

Vous comprendrez que nous sommes totalement opposés à votre politique de modération salariale qui amène les salariés un peu plus dans la précarité.

De plus, par votre politique salariale, vous portez une nouvelle fois la responsabilité d'absence d'attractivité de la branche des industries et services nautiques.

Afin de marquer notre désaccord aussi bien sur la forme de la tenue de la réunion que sur votre proposition indécente, je vous informe que la FNIC-CGT ne sera pas présente à cette mascarade que vous appelez réunion de négociation.

Nous demandons que cette déclaration soit inscrite au compte-rendu de la CPPNI du 25 juin 2026.